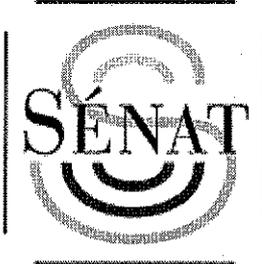


Paris, le 19 mai 2015



Monsieur Jean-Claude LASSAYGUES
Commissaire enquêteur

Objet : Enquête publique relative au déclassement de la place de la gare à Clamart

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les observations que je souhaite formuler dans le cadre de la procédure de déclassement de l'espace communal de la place de la gare à Clamart et du projet de construction qui est lié à cette procédure.

Je souhaite vous faire part de ma plus profonde inquiétude quant à la procédure engagée dont la validation déboucherait sur la construction d'un immeuble de 6 étages sur l'actuelle place de la gare, privatisée.

Mon opposition à ce projet repose sur les motifs suivants :

- La construction d'un immeuble de 6 étages sur la place de la gare conduirait à enclaver la gare et à rendre son accès beaucoup plus difficile. L'espace actuel est en effet exclusivement dédié à la circulation des usagers. En outre, la connexion à l'horizon 2022 de la ligne N du Transilien avec la ligne 15 du métro Grand Paris Express va générer, à minima, le doublement du volume des passagers. Les déplacements des futurs voyageurs seront donc largement gênés par un tel édifice. Ce projet, qui fait la part belle au « tout-voiture », ne prévoit rien pour les cheminements piétons, favoriser la circulation des 2 roues et permettre un accès aisé aux autobus desservant la gare.

Philippe
KALTENBACH
—
Sénateur
des Hauts-de-Seine
—
Conseiller municipal
de Clamart

- **Il compromet la réalisation et le développement de la gare du Grand Paris Express à Clamart.** Si la Société du Grand Paris vient d'annoncer un retard de deux années dans la mise en service de la ligne 15 du Grand Paris Express, elle a également récemment confirmé que la réalisation de la gare « Fort d'Issy Vanves Clamart » constituait sa priorité sur ce tronçon du métro. Le début des travaux de la future gare souterraine est qualifié « d'imminent ». Aussi, afin de ne pas contraindre les travaux réalisés et de ne pas ajouter des nuisances supplémentaires aux riverains et aux usagers de la gare de Clamart, il convient d'éviter que les aménagements entrepris par la société du Grand Paris et les projets de promotion immobilière privée portés par le Maire de Clamart ne se « télescopent ».

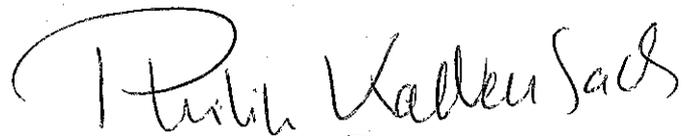
- **Il conduit à une densification excessive du secteur.** Dans un rayon de 800 mètres autour de la place de gare, 30 000 vivent actuellement sur le territoire des communes de Clamart, Issy les Moulineaux, Vanves et Malakoff. Le projet de l'équipe municipale porte uniquement à ce jour sur la réalisation d'immeubles d'habitation (à terme 400 logements). Aucun équipement scolaire ni aucune structure d'accueil de la petite enfance ne sont pour le moment projetés dans ce secteur. Le Maire a également déjà fait part de son intention de céder la réserve foncière située rue des Garrements et initialement destinée à la construction d'une nouvelle école pour le quartier.

- **Il a entraîné la destruction de nombreux éléments végétaux qui étaient constitutifs de l'identité de la ville.** Clamart est une commune appréciée par ses habitants pour l'importante végétation présente sur son territoire. Les nombreux arbres situés sur la place de la gare ont été abattus pour permettre la réalisation de ce projet de construction. Si la place demeure publique, de nouveaux arbres pourront être replantés.

- **Il génère des difficultés de cohabitation entre les différents usagers de la voirie.** En effet, le projet de construction d'un immeuble de 6 étages doit également s'accompagner de la réalisation d'un parking public d'une importante capacité d'accueil. Ce dernier ne manquera pas d'engendrer une circulation automobile accrue. Or, comme je l'ai déjà signalé plus haut, aucun aménagement n'est prévu pour sécuriser les déplacements des voyageurs, qu'ils soient piétons ou cyclistes. Ces derniers, en se rendant à la gare, rencontreront pourtant inéluctablement les automobilistes usagers du parking.

- **Ce projet ne s'inscrit pas dans le projet d'aménagement de la friche (2,5 ha) qui est située derrière la gare et qui devra être conduit pour développer ce secteur.** Ces terrains, qui doivent faire l'objet d'une dépollution lourde, ont vocation à permettre l'implantation de futures activités. Là encore, le projet de construction enclaverait cet espace et contrarierait largement la circulation des personnes qui souhaiteront y accéder.

Espérant que les arguments développés ci-dessus retiendront toute votre attention et contribueront au rejet de ce projet, je vous prie de recevoir, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations cordiales.



Philippe KALTENBACH